

Nous vous avons présenté, il y a quelques semaines, la troisième étape d'une démarche de développement durable en entreprise, qui consistait à [élaborer son Plan d'action de développement durable](#). Cet outil de gestion essentiel vous permet de progresser dans la mise en œuvre de votre démarche ainsi que son suivi. Cette semaine, nous vous présentons la quatrième étape d'une série de six, soit l'engagement.

ÉTAPE 4 L'ENGAGEMENT

BUT : La quatrième étape d'une démarche de développement durable consiste à formaliser votre engagement à l'aide d'une Politique de développement durable. Il s'agit d'un outil de gestion, de communication et de mobilisation. Cet outil vous permet de communiquer clairement votre engagement et vos objectifs pour contribuer au développement durable et d'orienter les activités de votre entreprise dans cette perspective. Aussi, elle témoigne l'engagement de la direction face aux attentes de vos différentes parties prenantes.

COMMENT : Afin d'éviter toutes informations mensongères, vous devez vous assurer de la cohérence entre les objectifs stratégiques de votre Politique et les actions en développement durable retenues dans votre Plan d'action avant de la communiquer publiquement. Certaines entreprises décident de l'afficher seulement à l'interne, à des endroits stratégiques à même leurs bureaux, alors que d'autres préfèrent l'afficher sur leur site Internet afin qu'elle soit accessible pour les parties prenantes externes. L'important est que les orientations de votre Politique se traduisent en actions concrètes.

Structure d'une Politique de développement durable

Nous vous proposons la structure de Politique suivante en sept points.

1 MISE EN CONTEXTE

Décrivez brièvement votre entreprise, son origine et son historique. Inscrivez le pourquoi vous vous engagez dans une démarche de développement durable. Utilisez vos mots, afin qu'ils reflètent réellement vos aspirations et votre réalité.

2 MISSION, VISION ET VALEURS

Inscrivez-y la mission, la vision et les valeurs de votre entreprise. Exprimez le rôle de votre entreprise auprès des parties prenantes. À titre d'exemple, vous pouvez communiquer le rôle de leader que vous vous engagez à être dans votre secteur d'activité.

3 CHAMPS D'APPLICATION

Ce point précise la portée de la Politique, c'est-à-dire les activités de votre entreprise et les parties prenantes visées : employés, fournisseurs, etc.

4 OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Il s'agit du cœur de votre Politique, le point le plus important. Il énonce les grandes orientations que prendra l'entreprise à moyen et long terme. Ces objectifs stratégiques doivent se traduire en actions concrètes, et éventuellement se décliner en objectifs mesurables dans le Plan d'action.

5 DROITS ET OBLIGATIONS

Ce point présente les mécanismes de mise en œuvre de la Politique pour s'assurer de son application. Il s'agit d'un engagement à opérationnaliser les orientations de la Politique par l'entremise de différents leviers, tels que la planification stratégique, la mise en œuvre d'un plan d'action, l'évaluation de la performance et la reddition de compte.

6 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Ce point permet de préciser les rôles des acteurs clés de l'entreprise pour sa mise en œuvre, tels que le responsable au sein de l'entreprise, l'implication d'un comité dédié au développement durable et son mandat, etc.

7 ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce point précise la date d'adoption de la Politique ainsi que la date de la prochaine révision.

TÉMOIGNAGE D'UNE ENTREPRISE :

Voici le témoignage de ConformIT, une entreprise ayant participé à la première cohorte de PME Durable 02.

RAPHAEL FORTIN

CONSEILLER SENIOR CHEZ 

« Avoir une Politique de développement durable nous donne un certain avantage là où l'on ne le pensait pas nécessairement. Étant donné que de plus en plus de grandes corporations mettent elles-mêmes en place une démarche de développement durable, avoir de bonnes pratiques en la matière devient donc un avantage considérable. Nous avons l'impression d'être avant-gardistes, car notre Politique génère un intérêt. Je vois les résultats, aux niveaux des ventes, autant dans les contrats privés que publics. Aussi, une Politique de développement durable couvre une grande partie des aspects abordés dans les plateformes de qualification des fournisseurs. »

VERS LA PROCHAINE ÉTAPE : Au courant des prochaines semaines, un article décrivant les deux dernières étapes d'une démarche de développement durable vous sera présenté. Restez à l'affût!

Article publié le 18 janvier 2018